

Agenda 2000: soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole FEOGA

1998/0102(CNS) - 06/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une position qui entérine dans les grandes lignes le paquet des réformes agricoles de l'Agenda 2000, et ce à la lumière de l'accord intervenu lors du Sommet de Berlin et sous certaines réserves. Si le Parlement n'est pas pleinement satisfait par l'accord de Berlin, il le juge malgré tout plus acceptable que les propositions initiales, plus draconiennes, de la Commission européenne et ne souhaite pas retarder les réformes de la PAC. Les principales réserves exprimées par les députés sont contenues dans la douzaine d'amendements de compromis adoptés. Ces amendements reflètent les compromis forgés avec la Commission et le Conseil. En adoptant le rapport de M. Willy GORLÄCH (PSE, D), le Parlement européen a approuvé la proposition avec les modifications adoptées en plénière le 19/11/1998. L'amendement-clé réclame que l'aide au développement rural aille à toutes les activités liées à l'agriculture et pas seulement à la production agricole.